RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00423
Numéro SIREN : 333 904 415
Nom ou dénomination : PITHIVIERS DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt 10451

COMPTES ANNUELS

SAS PITHIVIERS DISTRIBUTION

Exercice clos le 31/01/2021

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Signé par
Antoine LEPIETRE
Signature numérique de : Antoine LEPIETRE
Date : 22-07-2021 16:59
Lieu : PITHIVIERS
30663534646131352..

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2021	Net 31/01/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	57 027,31	49 361,25	7 666,06	8 590,22
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 370 963,64	1 015 706,77	355 256,87	417 391,26
Constructions	7 275 095,50	6 438 698,66	836 396,84	1 032 316,66
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 037 300,01	2 654 015,12	383 284,89	508 132,51
Autres immobilisations corporelles	2 464 121,80	2 234 810,35	229 311,45	119 254,13
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	950 096,18		950 096,18	945 635,22
Créances rattachées aux participations	64 753,06		64 753,06	64 753,06
Autres titres immobilisés				
Prêts	150 168,02		150 168,02	180 168,02
Autres immobilisations financières	168 517,83		168 517,83	164 054,81
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**15 538 043,35**	**12 392 592,15**	**3 145 451,20**	**3 440 295,89**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 124 626,08		4 124 626,08	4 717 785,42
Avances et acomptes versés sur commandes	**237 453,38**		**237 453,38**	**422 595,45**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	248 752,92	21 251,74	227 501,18	204 606,17
Autres créances	5 392 811,11		5 392 811,11	5 334 663,55
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 966 825,23		1 966 825,23	563 870,62
Charges constatées d'avance (3)	80 637,31		80 637,31	104 945,19
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**12 051 106,03**	**21 251,74**	**12 029 854,29**	**11 348 466,40**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**27 589 149,38**	**12 413 843,89**	**15 175 305,49**	**14 788 762,29**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Bilan passif

	31/01/2021	31/01/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000,00	200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000,00	20 000,00
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 304 914,14	4 089 686,59
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 407 416,83**	**1 615 227,55**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 932 330,97**	**5 924 914,14**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	100 000,00	100 000,00
Provisions pour charges		222 309,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**100 000,00**	**322 309,00**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 216 416,88	1 705 625,97
Emprunts et dettes diverses (3)	570 153,98	500 361,16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	153 234,35	161 925,72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 765 111,64	4 386 418,04
Dettes fiscales et sociales	2 438 057,67	1 787 208,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**9 142 974,52**	**8 541 539,15**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**15 175 305,49**	**14 788 762,29**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 585 403,61	687 628,43
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 404 336,56	7 691 985,00
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		366 651,58
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Compte de résultat

	France	Exportations	31/01/2021	31/01/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	52 063 983,63		52 063 983,63	56 154 179,44
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	418 091,37		418 091,37	289 079,26
Chiffre d'affaires net	**52 482 075,00**		**52 482 075,00**	**56 443 258,70**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 177,04	4 895,49
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			123 176,21	305 379,16
Autres produits			169,20	73,95
Total produits d'exploitation (I)			**52 617 597,45**	**56 753 607,30**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			39 181 247,12	43 726 792,35
Variations de stock			593 159,34	349 072,65
Achats de matières premières et autres approvisionnements			107 309,27	95 640,05
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 486 846,67	4 588 330,68
Impôts, taxes et versements assimilés			671 450,11	757 508,72
Salaires et traitements			3 881 603,50	3 821 293,28
Charges sociales			858 932,14	793 765,72
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			505 446,90	521 027,93
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			14 820,52	7 388,85
Total charges d'exploitation (II)			**50 300 815,57**	**54 660 820,23**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**2 316 781,88**	**2 092 787,07**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			41 925,22	51 443,38
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			315,44	279 795,53
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			140 000,00	18 188,22
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**182 240,66**	**349 427,13**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			150 121,60	15 266,70
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				43 080,00
Total charges financières (VI)			**150 121,60**	**58 346,70**
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**32 119,06**	**291 080,43**
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**2 348 900,94**	**2 383 867,50**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Compte de résultat - suite

	31/01/2021	31/01/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	92 729,64	174 083,53
Sur opérations en capital	87,99	105 443,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	222 309,00	
Total produits exceptionnels (VII)	**315 126,63**	**279 526,53**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	412 711,74	115 724,48
Sur opérations en capital		762,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		222 309,00
Total charges exceptionnelles (VIII)	**412 711,74**	**338 795,48**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	**-97 585,11**	**-59 268,95**
Participation des salariés aux résultats (IX)	296 421,00	222 968,00
Impôts sur les bénéfices (X)	547 478,00	486 403,00
Total des produits (I+III+V+VII)	**53 114 964,74**	**57 382 560,96**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**51 707 547,91**	**55 767 333,41**
BENEFICE OU PERTE	**1 407 416,83**	**1 615 227,55**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/01/2021.

Néanmoins, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'évènement COVID 19 et de ses conséquences sur la baisse de son chiffre d'affaires et de l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur, la société a pu bénéficier de la mise en place du chômage partiel, des reports d'échéances sociales ainsi que de l'accès à un financement bancaire court terme garanti par l'Etat.

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2020 au 31/01/2021.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/01/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Constructions : 5 à 20 ans
* Agencements des constructions : 8 à 10 ans
* Installations techniques : 4 à 6 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat facturé net de ristournes et de prestations de services ("Trois fois net") et les frais accessoires (cotisations centrales).

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	52 063 984		52 063 984
Produits des activités annexes	418 091		418 091
TOTAL	**52 482 075**		**52 482 075**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 115 680 € et sont notamment constitués par :
– des refacturations d'achats pour 7 019 €,
– des cautions liées aux locations pour 14 679€,
– des remboursements d'assurance liés aux locations pour 19 960€,
– des remboursements CPAM pour 7 274 €,
– des remboursements d'assurance pour 31 191 €,
– des charges refacturées à DAF pour 35 557 €

Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 412 712 € et sont notamment constituées :
– de charges sur exercices antérieurs pour 153 742 €,
– autres charges exceptionnelles 258 744 €.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 315 127 € et comprennent notamment :
– des bonis sur bons de réduction pour 4 151 €,
– de produits sur exercices antérieurs pour 69 082 €,
– d'un remboursement à recevoir suite au contrôle fiscal pour 105 443 €,
– d'une reprise de provision suite au contrôle URSSAF n–1 pour 222 309 €.

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	2 348 901	547 478	1 801 423
+ Résultat exceptionnel	-97 585		-97 585
– Participations des salariés	296 421		296 421
Résultat comptable	**1 954 895**	**547 478**	**1 407 417**

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/02/2010, la société SAS PITHIVIERS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS PAVI HOLDING.

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS PAVI HOLDING

Forme : SAS
SIREN : 51976178700018

Au capital de : 1 007 200 Euros

Adresse du siège social :
Avenue du 11 novembre

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	466 074
Engagements de crédit–bail mobilier	
Engagements de crédit–bail immobilier	
– Nantissement du fonds de commerce en 16ème, 18ème, 19ème et 20ème rang en faveur de la BPVF	**60 517**
– Caution solidaire en faveur de Montgeron Distribution sur contrat de crédit–bail immobilier souscrit auprès d'Oseo financement, Fructicomi et CMCIC Lease	**737 500**
– Nantissement du fonds de commerce en rang utile en faveur de la banque OSEO	**553 269**
– Nantissement en 8e rang du fonds de commerce en faveur de la banque BPI	
– Nantissement en 9e rang du fonds de commerce en faveur de la banque EDEL	
– Nantissement en 7e rang du fonds de commerce en faveur de la banque BPI	
– Nantissement en 10e rang du fonds de commerce en faveur de la banque CA	**101 608**
Emprunt SG 500k€	**183 914**
Emprunt CM 140k€	**116 961**
Autres engagements donnés	1 753 770
Total	**2 219 844**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 466 074 Euros
Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagements de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 466 074 € y compris 26% de charges sociales.
Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision pour risques et charges.

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 047,31	980,00		57 027,31
Immobilisations incorporelles	**56 047,31**	**980,00**		**57 027,31**
– Terrains	1 370 963,64			1 370 963,64
– Constructions sur sol propre	6 612 857,97			6 612 857,97
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	635 663,23	26 574,30		662 237,53
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 988 616,16	48 683,85		3 037 300,01
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 283 968,80			1 283 968,80
– Matériel de transport	158 048,52	27 437,76		185 486,28
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	866 664,40	128 002,32		994 666,72
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**13 916 782,72**	**230 698,23**		**14 147 480,95**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 150 388,28	4 460,96	140 000,00	1 014 849,24
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	344 222,83	4 463,02	30 000,00	318 685,85
Immobilisations financières	**1 494 611,11**	**8 923,98**	**170 000,00**	**1 333 535,09**
ACTIF IMMOBILISE	**15 467 441,14**	**240 602,21**	**170 000,00**	**15 538 043,35**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 457,09	1 904,16		49 361,25
Immobilisations incorporelles	**47 457,09**	**1 904,16**		**49 361,25**
– Terrains	953 572,38	62 134,39		1 015 706,77
– Constructions sur sol propre	5 778 166,33	202 028,52		5 980 194,85
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	438 038,21	20 465,60		458 503,81
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 480 483,65	173 531,47		2 654 015,12
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 224 449,75	17 071,38		1 241 521,13
– Matériel de transport	129 647,35	8 563,46		138 210,81
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	835 330,49	19 747,92		855 078,41
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**11 839 688,16**	**503 542,74**		**12 343 230,90**
ACTIF IMMOBILISE	**11 887 145,25**	**505 446,90**		**12 392 592,15**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Tableau des dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	140 000,00		140 000,00	
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	28 747,99		7 496,25	21 251,74
Total	**168 747,99**		**147 496,25**	**21 251,74**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			7 496,25	
Financières			140 000,00	
Exceptionnelles				

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Tableau des provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	100 000,00				100 000,00
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	222 309,00		222 309,00		
Total	**322 309,00**		**222 309,00**		**100 000,00**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			222 309,00		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	64 753,06		64 753,06
Prêts	150 168,02		150 168,02
Autres	168 517,83		168 517,83
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	248 752,92	248 752,92	
Autres	5 392 811,11	5 392 811,11	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	80 637,31	80 637,31	
Total	**6 105 640,25**	**5 722 201,34**	**383 438,91**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	30 000,00		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	2 216 416,88	631 013,27	1 585 403,61	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	22 658,16	22 658,16		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 765 111,64	3 765 111,64		
Dettes fiscales et sociales	2 438 057,67	2 438 057,67		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	547 495,82	547 495,82		
Produits constatés d'avance				
Total	**8 989 740,17**	**7 404 336,56**	**1 585 403,61**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 340 000,00			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	462 294,46			
(**) Dont envers les associés				

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Charges à payer

	Montant
Char. prov s/ fourniss.	153 460,15
Interets courus s emprun	147,00
Provision 13e mois	29 108,77
Interessement du personnel	256 733,00
Provision prime exception	140 000,00
Provisions cp	309 453,00
Provision participation	296 421,00
Prov ch 13eme mois	5 998,63
Prov p/char conges payes	72 817,00
Prov p.charg.s/prime de bilan	70 000,00
Etat–charges provisionnees	165 304,08
Etat–charges a payer f.p.c.	14 917,28
Etat–charges a payer apprent	5 455,43
Etat–charges a payer part cons	17 078,76
Prov forfait social	59 284,00
Total	**1 596 178,10**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Produits à recevoir

	Montant
Clients, fact. a etablir	10 880,71
Prod. a recevoir fournisseurs	686 416,80
Prdt a recevoir tickets	108 509,27
Avoirs non recus	109 295,63
Bons de reduction	5 249,43
Bon de reduction immediate informat	136 168,80
Etat produits a recevoir	108 305,00
Total	**1 164 825,64**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d ava	80 637,31		
Total	**80 637,31**		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Charges et produits exceptionnels

	31/01/2021	31/01/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	92 729,64	174 083,53
Produits exceptionnels sur opérations en capital	87,99	105 443,00
Reprises sur provisions et transferts de charge	222 309,00	
Total des produits exceptionnels	**315 126,63**	**279 526,53**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	412 711,74	115 724,48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		762,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		222 309,00
Total des charges exceptionnelles	**412 711,74**	**338 795,48**
Résultat exceptionnel	**-97 585,11**	**-59 268,95**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après :

Dénomination : PITHIVIERS DISTRIBUTION

Siège social : Avenue du 11 Novembre - 45300 PITHIVIERS

Numéro SIREN : RCS ORLEANS B 333 904 415

Représentée :

Par son représentant légal (qualité et identité), Monsieur Antoine LEPIETRE, Président

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Déclare donner mandat à **ORCOM CENTRE**
2 Avenue de Paris
45056 ORLÉANS CÉDEX 1
N° SIREN 403 314 438

Pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 et L.232-23 du code de commerce auprès du Greffe du Tribunal de commerce de mon ressort.

Le 22 juillet 2021

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PITHIVIERS DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : Avenue du 11 Novembre, 45300 PITHIVIERS RCS ORLEANS 333 904 415

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUILLET 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2021 s'élevant à 1 407 416,83 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 407 416,83 euros
à la réserve spéciale "œuvre d'art"	19 000,00 euros
Le solde	1 388 416,83 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	11 583,17 euros
Le solde	1 400 000,00 euros
à titre de dividendes	1 400 000,00 euros
soit 1 400,00 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 800,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 397 200,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2018 : 1 200 000,00 euros, soit 1 200,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 400,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 197 600,00 euros

Exercice clos le 31 janvier 2019 : 1 400 000,00 euros, soit 1 400,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 800,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 397 200,00 euros

Exercice clos le 31 janvier 2020 : 1 400 000,00 euros, soit 1 400,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 800,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 397 200,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juillet 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme, le Président

Signé par
Antoine LEPIETRE
Signature numérique de : Antoine LEPIETRE
Date : 22-07-2021 16:59
Lieu : PITHIVIERS
33626234396330302…

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PITHIVIERS DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée

Avenue du 11 Novembre

45300 PITHIVIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2021

Deloitte & Associés
Etablissement secondaire : Tours
19 rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1
France
Téléphone : + 33 (0) 2 47 60 39 10
www.deloitte.fr

PITHIVIERS DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée

Avenue du 11 Novembre

45300 PITHIVIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2021

Aux associés de la société PITHIVIERS DISTRIBUTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PITHIVIERS DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er février 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Deloitte.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Deloitte.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 20 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Bernard GROUSSIN